



DISTRICT de la SOMME de FOOTBALL
46, rue Jules Lefebvre – BP 90429 – 80004 Amiens Cedex 1
Tél. : **03 22 89 66 40** – Fax : **03 22 95 16 81**
Mail : secretariat@somme.fff.fr



Relation Arbitres - Capitaines

La FFF a souhaité que le principe selon lequel seul le capitaine peut s'adresser à l'arbitre, expérimenté lors de l'EURO 2024, soit appliqué à tous les niveaux de compétition. Une première information vous a été faite sur le sujet lors des réunions de secteur en août, et un développement plus important lors de la réunion des clubs de D1/D2.

Les arbitres de nos championnats seniors ont été sensibilisés à ce principe lors de leurs réunions de rentrée, et invités à le mettre en place dès ce week-end.

Dans les faits, il n'est **tout de même pas question de proscrire toute parole d'un autre joueur**, et donc de sortir un carton dès qu'un autre joueur que le capitaine ouvre la bouche.

Mais l'idée de pacifier nos terrains en réduisant les attitudes qui détériorent le climat des rencontres reste intéressante. La voie choisie passe donc par la **responsabilisation du capitaine**, qui doit être à même d'empêcher ses coéquipiers de dépasser les bornes. C'est à lui de demander à ses joueurs de le laisser seul dialoguer avec l'arbitre, et d'intervenir s'il voit l'un de ses coéquipiers qui ne respecte pas la consigne.

Nous voulons croire que le bon sens et l'esprit sportif ont encore un avenir mais chacun devra y mettre du sien, les arbitres en faisant preuve de pédagogie et de maîtrise émotionnelle, les capitaines en étant en éveil et en prévention, les joueurs en réfrénant leurs éventuelles frustrations, les staffs en prônant la bienveillance et la collaboration.

Un geste fort cependant, les arbitres ont reçu pour consigne **d'être fermes** sur les situations où un joueur se **précipite** sur eux, ou **vient de très loin**, avec de **grands gestes** du bras, et/ou une **attitude agressive/provocante**, et/ou en **criant** très fort. **L'avertissement doit être automatique** dans ce cas, car aucune circonstance ne doit pouvoir justifier de tels comportements.

Dans ce cadre, et pour renforcer la solidité du lien arbitres-capitaines, et insister sur la responsabilité du capitaine envers ses coéquipiers, il a été décidé de mettre en pause le processus qui voyait l'arbitre aller dans les vestiaires des équipes pour passer des consignes collectives, notamment en championnat D1 depuis quelques années. Les consignes seront passées aux 2 capitaines, dans le vestiaire arbitres. Charge à eux bien évidemment de bien passer le message à tous leurs coéquipiers. Néanmoins, pour les matchs à risques ou sur indication du District, ce processus est susceptible d'être maintenu.

Il y a un risque que l'écosystème du football départemental mette un peu de temps à s'adapter à cette évolution, mais nous sommes convaincus que tout le monde a à y gagner. Réussissons le ensemble.

Jean Christophe FAVEREAUX
Président de la Commission des Arbitres

Pascal TRANQUILLE
Président du District Somme